

MINISTÈRE DE LA FONCTION
PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE
LA PROTECTION SOCIALE

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice



PARTENARIAT POUR UN GOUVERNEMENT OUVERT



PLAN D' ACTIONS NATIONAL 2017-2019

Octobre 2017

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	2
SIGLES ET ABREVIATIONS	3
PREFACE.....	5
INTRODUCTION	6
I. METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PLAN D' ACTIONS.....	7
II. DISPOSITIF DE SUIVI EVALUATION DU PLAN D' ACTIONS	0
2.1. Conseil national de modernisation de l'administration et de la bonne gouvernance ..	0
2.2. Comité de pilotage de la modernisation de l'administration et de la bonne gouvernance	1
2.3. Comité technique de suivi-évaluation de la mise en œuvre du PGO	2
2.4. Secrétariat technique	3
III. ENGAGEMENTS DU PARTENARIAT POUR UN GOUVERNEMENT OUVERT	4
3.1. Renforcement de la démocratie, des droits humains et de la justice.....	4
3.1.1. Engagement N°1 : Signer les protocoles d'opérations dans les 21 domaines à compétences transférées aux communes (11) et aux régions (10)	4
3.1.2. Engagement N°2 : Respecter les délais de délivrance des actes de justice conformément à l'arrêté N° 2014-022/MJ/CAB du 25 juin 2014	6
3.1.3. Engagement N°3 : Améliorer l'accès des personnes vulnérables au Fonds d'assistance judiciaire 8	
3.2. Amélioration de l'efficacité de l'administration publique.....	11
3.2.1. Engagement N°4: Systématiser l'inscription en ligne de tous les concours de la fonction publique niveau supérieur au BAC et au moins 50% de ceux niveau BAC.....	11
3.2.2. Engagement N°5 : Mettre en place un dispositif d'enregistrement et de traitement des plaintes au sein des départements ministériels.....	13
3.3. Prévention et répression de la corruption.....	16
3.3.1. Engagement N°6 : Opérationnaliser les pôles judiciaires spécialisés dans la répression des crimes économiques et financier.....	16
3.3.2. Engagement N°7 : Mettre en place des comités citoyens de lutte contre le racket dans les services publics (à titre pilote dans les Centres hospitaliers universitaires (CHU) et les Centres hospitaliers régionaux (CHR).....	18
3.3.3. Engagement N°08 : Renforcer les capacités des conseils de discipline.....	21
3.4. Accès à l'information	23
3.4.1. Engagement N°09: Rendre opérationnel le guichet virtuel de l'administration publique.....	23
3.4.2. Engagement N°10 : Rendre opérationnelle la loi n°051-2015/CNT du 30 août 2015 portant droit d'accès à l'information publique et aux documents administratifs	26
3.4.3. Engagement N°11 : Collecter et publier les données produites dans les ministères et institutions publiques sous format ouvert et accessible par tous	29
3.5. Transparence dans la gestion des finances publiques	31
3.5.1. Engagement 12 : Améliorer l'accès du public aux informations et participation citoyenne dans l'élaboration et la mise en œuvre du budget de l'État.....	31
3.5.2. Engagement N°13 : Organiser des Espaces de dialogue et d'interpellation communautaire (EDIC) sur la gestion du budget communal	33

SIGLES ET ABREVIATIONS

AGRE	:	Agence générale du recrutement de l'Etat
AJB	:	Association des journalistes du Burkina
AMBF	:	Association des municipalités du Burkina Faso
AMUS	:	Association les mains unies du sahel
ANAIP	:	Autorité nationale d'accès à l'information publique
ANPTIC	:	Agence Nationale de Promotion des TIC
ARBF	:	Association des régions du Burkina Faso
ASCE-LC	:	Autorité supérieure du contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption
CDMT	:	Cadre de dépense à moyen terme
CENTIF	:	Cellule nationale de traitement de l'information financière
CGD	:	Centre pour la gouvernance démocratique
CIFOEB	:	Centre d'information, de formation et d'étude sur le budget
CN-MABG	:	Conseil national de modernisation de l'administration et de la bonne gouvernance
CPIA	:	Country Policy and Institutional Assessment
CP-MABG	:	Comité de pilotage de la modernisation de l'administration et de la bonne gouvernance
CSC	:	Conseil supérieur de la communication
CSMOD	:	Cadre stratégique de mise en œuvre de la décentralisation
CT	:	Collectivités territoriales
DGCT	:	Direction générale des collectivités territoriales
DGESS	:	Direction générale des études et des statistiques sectorielles
DPBEP	:	Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle
EDIC	:	Espaces de dialogue et d'interpellation communautaire
IBP	:	Indice sur le budget ouvert
ITS	:	Inspection technique des services
MAEC-BE	:	Ministère des affaires étrangères, de la coopération et des Burkinabè de l'extérieur
MAEP	:	Mécanisme africain d'évaluation par les pairs
MATD	:	Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation
MBDHP	:	Mouvement burkinabè des droits de l'homme et du peuple
MCRP	:	Ministère de la communication et des relations avec le parlement
MDENP	:	Ministère du développement de l'économie numérique et des postes
MDNAC	:	Ministère de la défense nationale et des anciens combattants
MENA	:	Ministère de l'éducation nationale et d'alphabétisation
MFPTPS	:	Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale
MFSNF	:	Ministère de la femme, de la solidarité nationale et de la famille
MINEFID	:	Ministère de l'économie, des finances et du développement
MJDHPC	:	Ministère de la justice, des droits humains et de la promotion civique
MS	:	Ministère de la sécurité
OBM	:	Observatoire burkinabè des médias

ODD	:	Objectifs pour le développement durable
OMS	:	Organisation mondiale de la Santé
ONG	:	Organisations non gouvernementales
OSC	:	Organisations de la société civile
PADEL	:	Programme national d'appui au développement des économies locales
PCD	:	Plan communal de développement
PEFA	:	Public Expenditure and Financial Accountability
PGO	:	Partenariat pour un gouvernement ouvert
PNCOM	:	Politique nationale de communication
PNDES	:	Plan national de développement économique et social
PNUD	:	Programme des nations unies pour le développement
PRD	:	Plans régionaux de développement
PSDMA	:	Plan stratégique décennal de modernisation de l'administration
PTF	:	Partenaires techniques et financiers
RAJIT	:	Réseau africain des journalistes pour l'intégrité et la transparence
RAME	:	Réseau d'accès aux médicaments essentiels
REN-LAC	:	Réseau national de lutte anti-corruption
SEP	:	Société des éditeurs privés
SNPG	:	Stratégie nationale de promotion de la bonne gouvernance
SP-MABG	:	Secrétariat permanent de la modernisation de l'administration et de la bonne gouvernance
ST	:	Secrétariat technique
ST-GVAP	:	Guichet Virtuel de l'Administration Publique
SYNATIC	:	Syndicat national des travailleurs de l'Information et de la culture
UNALFA	:	Union nationale de l'audiovisuel libre du Faso

PREFACE

En adoptant le Plan national de développement économique et social (PNDES) comme référentiel national des politiques publiques, le Gouvernement entend faire du « Burkina Faso, une nation démocratique, unie et solidaire, transformant la structure de son économie et réalisant une croissance forte et inclusive, au moyen de modes de consommation et de production durables ».

La réussite d'une telle ambition dans une société en pleine mutation où les citoyens s'intéressent de plus en plus à la gestion des affaires publiques, requiert la prise en compte des valeurs cardinales de bonne gouvernance notamment la transparence, la redevabilité et la participation des citoyens aux prises de décisions et aux actions de développement.

C'est pourquoi, le Burkina Faso a adhéré au processus du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO), réaffirmant ainsi sa volonté d'être à l'avant-garde de la modernisation de l'action publique ainsi que son ambition de rester attaché aux valeurs et principes de bonne gouvernance.

Ce premier plan d'actions national, de treize (13) engagements est axé sur quatre (04) thématiques à savoir (1) le renforcement de la démocratie, des droits humains et de la justice, (2) la prévention et répression de la corruption, (3) l'amélioration de l'accès à l'information et (4) l'amélioration de la transparence de la gestion des finances publiques.

Elaboré dans un esprit de concertation entre les acteurs étatiques, les acteurs du secteur privé et ceux de la société civile, le présent plan d'actions national est la preuve de la volonté du gouvernement d'assurer et de promouvoir le bien-être et l'épanouissement de la population du Burkina Faso.

Le Gouvernement saisit l'opportunité à travers le présent plan d'actions national PGO pour améliorer les relations entre les structures étatiques et la société civile pour une mise en œuvre réussie des actions de développement.

Tout en comptant sur la bonne volonté et la disponibilité de chaque acteur, le Gouvernement s'engage à créer toutes les conditions nécessaires pour la pleine réalisation de ce premier plan d'actions.

**Le Ministre de la Fonction Publique,
du Travail et de la Protection Sociale**



Pengdwendé Clément SAWADOGO
Grand officier de l'ordre national

INTRODUCTION

Le Burkina Faso, après l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 et le coup d'état manqué de septembre 2015, a renoué avec la stabilité politique à travers l'organisation réussie des élections couplées législative et présidentielle de novembre 2015 ainsi que les municipales de mai 2016.

Le Gouvernement s'est engagé à promouvoir les principes de bonne gouvernance notamment la démocratie, la transparence, la redevabilité et la participation citoyenne. C'est fort de ces acquis que le Burkina Faso a adhéré au Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) lors du sommet mondial tenu du 07 au 09 décembre 2016 à Paris.

En effet, le PGO est une initiative internationale multipartite, qui vise à promouvoir la transparence dans la gestion des affaires publiques par une plus grande redevabilité et implication des citoyens, la lutte contre la corruption, l'exploitation des nouvelles technologies de l'information et de la communication en vue de renforcer la qualité de la gouvernance, dans un esprit de collaboration avec les acteurs non étatiques, les organisations de la société civile et les médias.

Cette initiative a été lancée le 20 septembre 2011 lors d'une réunion des huit (08) pays fondateurs à savoir le Brésil, l'Indonésie, le Mexique, la Norvège, les Philippines, l'Afrique du Sud, le Royaume-Uni et les États-Unis à travers la signature de la Déclaration pour un Gouvernement Ouvert.

Dans le cadre de ses activités de promotion de la collaboration Etat-société civile, le PGO est dirigé au niveau international par un comité directeur qui regroupe des représentants des Etats membres et des Organisations Non Gouvernementales.

Suite à l'adhésion du Burkina Faso, le Gouvernement a mis en place un dispositif chargé du pilotage du PGO au plan national. Cela s'est traduit par la désignation du Ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale comme ministre en charge du PGO. Ensuite un comité directeur national, regroupant l'Etat, les représentants des organisations de la société civile, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers, a été mis en place pour l'élaboration du premier plan d'actions national 2017-2019.

En adhérant au PGO, le Burkina Faso s'est engagé à mettre en place un plan d'actions national de deux (02) ans contenant dix (10) à quinze (15) engagements ambitieux et co-construit avec la société civile.

Le présent plan d'actions national qui couvre la période de novembre 2017, s'articule autour des points suivants :

- ***Méthodologie d'élaboration du plan d'actions ;***
- ***Dispositif de suivi évaluation du plan d'actions ;***
- ***Engagements du partenariat pour un gouvernement ouvert.***

I. METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PLAN D' ACTIONS

Dans le souci d'assurer le pilotage du processus d'élaboration du plan d'actions national PGO, le rapport en conseil des ministres n°2017-040/MAEC-BE/CAB du 24 février 2017, a désigné le Ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale comme le Ministre en charge du Partenariat pour un gouvernement ouvert.

Ainsi, le processus d'élaboration du plan d'actions PGO a privilégié une démarche participative à travers l'implication des acteurs issus des départements ministériels, des institutions, des Collectivités territoriales (CT), des Organisations de la société civile (OSC), du secteur privé, des syndicats et des partenaires techniques et financiers. De même, en vue de disposer d'un document consensuel conformément à la démarche PGO, la Société Civile a été largement associée tout au long du processus d'élaboration et de validation du Plan d'actions.

En effet, une réunion de cadrage avec l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus PGO à savoir les acteurs étatiques, non-étatiques et du secteur privé s'est tenue 21 avril 2017 et a permis d'échanger sur les points suivants :

- le processus PGO dans le contexte actuel du Burkina Faso ;
- le dispositif de suivi et d'élaboration du plan d'actions national PGO ;
- les rencontres préparatoires et les consultations régionales;
- la rédaction et la validation du projet de plan d'actions national PGO.

Le but de cette rencontre était de dégager une vision commune et d'identifier les modalités de participation de chaque acteur dans le processus d'élaboration du plan d'actions national.

Ces échanges ont démontré l'engagement de tous les acteurs notamment étatiques, de la société civile et du secteur privé à travailler ensemble pour l'avènement d'un gouvernement

ouvert qui permettra d'ouvrir un plus grand flux d'informations et de données au public, d'engager les citoyens dans l'exercice du contrôle citoyen et d'aboutir à une plus grande transparence, une redevabilité et une responsabilisation du gouvernement.

A l'issue de cette réunion, un atelier d'élaboration d'un projet de plan d'actions national PGO a été initié du 5 au 10 juin 2017. Cette retraite a regroupé une quarantaine de participants issus des ministères et institutions, de la société civile, des syndicats, des collectivités territoriales, du secteur privé, des partenaires techniques et financiers, des personnes de ressources et quatre (04) experts PGO venus de la France, du Kenya et de l'Afrique du Sud.

L'atelier avait pour objectif d'outiller les organisations de la société civile et l'ensemble des participants sur les principes du PGO et de poser les bases de l'élaboration du présent Plan d'actions.

Au cours de cet atelier, les participants ont également échangé sur le projet d'arrêté du comité de mise en œuvre du processus du PGO et ont adopté un chronogramme indicatif de finalisation et de validation dudit plan d'actions.

A la suite de ce travail, des consultations sectorielles ont été organisées le 27 juin 2017 entre les acteurs étatiques (ministères et institutions) porteurs des engagements. Ces consultations sectorielles ont permis de s'assurer de la pertinence et de la faisabilité des engagements à mettre en œuvre. Cette rencontre a permis de faire une synthèse des échanges et des contributions en vue d'améliorer la qualité du projet de plan d'actions.

En juillet 2017, les projets d'engagements ont fait l'objet d'examen au cours de consultations sectorielles avec les départements ministériels et institutions porteurs des engagements. Ces consultations avaient pour objectif d'affiner les engagements, de s'assurer de leur pertinence, d'identifier les parties prenantes et de valider le dispositif de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du plan d'action national PGO.

La société civile a également organisée des consultations en septembre 2017 en vue de recueillir les observations et les amendements des organisations de la société civile sur le projet de plan d'actions.

Le 6 octobre 2017, au cours d'un atelier validation du projet de plan d'actions réunissant des représentants des ministères et institutions, de la société civile, des syndicats, des

collectivités territoriales, du secteur privé, des partenaires techniques et financiers, le consensus s'est dégagé autour de treize (13) engagements.

II. DISPOSITIF DE SUIVI EVALUATION DU PLAN D' ACTIONS

Pour assurer le suivi évaluation de la mise en œuvre du processus du Partenariat pour un gouvernement ouvert, le dispositif prévoit deux (02) organes de décisions : **le Conseil national de modernisation de l'administration et de la bonne gouvernance (CN-MABG) et le Comité de pilotage de la modernisation de l'administration et de la bonne gouvernance (CP-MABG).**

A ces organes décisionnels s'ajoutent deux (02) organes techniques : **le Comité technique de suivi- évaluation de la mise en œuvre du PGO et le Secrétariat technique.**

2.1. Conseil national de modernisation de l'administration et de la bonne gouvernance

Le Conseil national de modernisation de l'administration et de la bonne gouvernance est l'organe de coordination, d'orientation et de suivi de l'exécution du plan d'actions PGO. Il est présidé par le Premier Ministre et se réunit une (01) fois par an. Il est chargé de la coordination et de l'orientation des questions se rapportant à la modernisation de l'administration et à la bonne gouvernance.

A ce titre, il est chargé notamment :

- d'assurer la cohérence et la convergence des plans et programmes adoptés en matière de modernisation de l'administration et de bonne gouvernance aux différents niveaux pour une meilleure synergie d'actions ;
- de contribuer au renforcement de la responsabilité des ministères, des circonscriptions administratives, des collectivités territoriales, du secteur privé et de la société civile dans la mise en œuvre des programmes et stratégies de modernisation de l'administration et de promotion de la gouvernance;
- d'assurer l'arbitrage et la prise de décisions appropriées pour lever les contraintes rencontrées dans la mise en œuvre des programmes et stratégies de modernisation de l'administration et de promotion de la gouvernance ;
- d'examiner et de valider les plans d'actions du PGO ;
- d'examiner et de valider les bilans de mise en œuvre des plans d'actions du PGO.

Le Conseil national de la modernisation de l'administration et de la bonne gouvernance est composé ainsi qu'il suit :

- les présidents d'institution,
- les ministres,
- le secrétaire général de la Présidence du Faso,

- le secrétaire général de l'Assemblée nationale,
- les gouverneurs,
- trois (03) représentants de l'Association des Municipalités du Burkina Faso,
- deux (02) représentants de l'Association des Régions du Burkina Faso,
- trois (03) représentants des organisations de la société civile,
- deux (02) représentants du secteur privé,
- deux (2) représentants des organisations syndicales ;
- trois (03) représentants des partenaires techniques et financiers.

2.2. Comité de pilotage de la modernisation de l'administration et de la bonne gouvernance

Le Comité de pilotage de la modernisation de l'administration et de la bonne gouvernance est présidé par le Ministre en charge de la fonction publique, ministre PGO. Il se tient deux (02) fois par an. Il a pour mission de superviser la mise en œuvre des programmes et stratégies de modernisation de l'administration et de promotion de la gouvernance à travers le suivi et l'évaluation des actions retenues dans les différents plans d'actions triennaux du PGO.

A ce titre, il est chargé notamment :

- de donner les directives nécessaires aux différents acteurs, notamment le Secrétariat permanent de la modernisation de l'administration et de la bonne gouvernance (SP/MABG) et les Direction générale des études et des statistiques sectorielles (DGESS), pour la conduite des actions qui leur incombent et la production des différents rapports ;
- de valider les programmes de travail annuel ;
- de valider les rapports d'activités annuel ;
- de valider les documents de travail à soumettre au CN-MABG.

Le comité de pilotage est composé comme suit :

Président : le ministre en charge de la modernisation de l'administration et de la bonne gouvernance ;

1^{er} Vice-président : le ministre en charge des finances ;

2^{ème} Vice-président : le ministre en charge des technologies de l'information et de la communication ;

3^{ème} Vice-président : le ministre en charge de l'administration du territoire.

Membres :

- le ministre en charge de la décentralisation,
- le ministre en charge du commerce,
- le ministre en charge de la santé,
- le ministre en charge de l'éducation,
- le ministre en charge de la recherche scientifique,
- le ministre en charge de l'agriculture,
- le ministre en charge de la justice,
- un représentant de la société civile ;
- un représentant du secteur privé ;
- un représentant des collectivités territoriales ;
- un représentant des PTF.

2.3. Comité technique de suivi-évaluation de la mise en œuvre du PGO

Le Comité a pour mission de conduire le processus de mise en œuvre du Partenariat pour un gouvernement ouvert. A ce titre, il est chargé :

- d'élaborer les plans d'actions nationaux du PGO ;
- d'évaluer la mise en œuvre des plans d'actions nationaux du PGO;
- d'évaluer l'état de mise en œuvre des engagements;
- d'évaluer l'état de mise en œuvre des recommandations issues du Comité de pilotage de la modernisation de l'administration et de la bonne gouvernance

Le comité technique de suivi-évaluation de la mise en œuvre du PGO est composé comme suit :

Président : le Secrétaire permanent de la modernisation de l'administration et de la bonne gouvernance (SP-MABG) ;

Vice-président : un représentant de la société civile ;

Rapporteurs :

- le chef de département de la promotion de la bonne gouvernance ;
- un représentant de la société civile.

Membres :

- huit (08) représentants de l'administration publique (Premier Ministère, MAEP, MFPTPS, MINEFID, MATD, MAEC-BE, MDENP, MCRP) ;
- huit (08) représentants des OSC ;
- un (01) représentant de chaque structure porteur d'engagement ;
- deux (02) représentants de l'Association des régions du Burkina Faso (ARBF) ;
- deux (02) représentants de l'Association des municipalités du Burkina Faso (AMBF) ;
- un représentant du Secteur privé ;
- un représentant des Partenaires techniques et financiers (PTF).

Un arrêté du ministre en charge de la fonction publique, ministre PGO viendra préciser la liste nominative des membres et le mode de fonctionnement du comité technique.

2.4. Secrétariat technique

Le secrétariat technique est assuré par le Secrétariat permanent de la modernisation de l'administration et de la bonne gouvernance (SP-MABG). Il est l'organe d'animation et de suivi de la mise en œuvre du plan d'actions.

De façon spécifique, il a pour attributions :

- d'élaborer le projet de plan d'actions ;
- de coordonner le suivi de la mise en œuvre des engagements ;
- de suivre la mise en œuvre des recommandations issues du Comité de pilotage de la modernisation de l'administration et de la bonne gouvernance ;
- d'élaborer le projet de rapport de mise en œuvre des engagements ;
- d'organiser les rencontres des organes du dispositif.

III. ENGAGEMENTS DU PARTENARIAT POUR UN GOUVERNEMENT OUVERT

Le plan d'actions national 2017-2019 comporte treize (13) engagements répartis dans cinq (05) thématiques à savoir : (i) Renforcement de la démocratie, des droits humains et de la justice, (ii) amélioration de l'efficacité de l'administration publique, (iii) prévention et la répression de la corruption, (iv) accès à l'information, (v) transparence dans la gestion des finances publiques.

Le coût total de mise en œuvre des engagements s'élève à **un milliard cent trente-quatre millions quatre-vingt-douze mille sept cent (1 134 092 700) FCFA.**

3.1. Renforcement de la démocratie, des droits humains et de la justice

3.1.1. Engagement N°1 : Signer les protocoles d'opérations dans les 21 domaines à compétences transférées aux communes (11) et aux régions (10)

Date de début et de fin de l'engagement : Novembre 2017- Juin 2019	
Agence/entité responsable pour la mise en œuvre	Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation (MATD)
Description de l'engagement	
Quel est le problème public en réponse auquel l'engagement est pris ?	Inachèvement du transfert des compétences aux Collectivités territoriales (CT)
Quel est l'engagement ?	Enjeu : responsabilisation des acteurs locaux dans l'exercice de leurs pouvoirs ; Objectif global : améliorer la gouvernance locale Résultat escompté : les 21 protocoles d'opérations à compétences transférées sont signés
Comment cet engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?	L'achèvement du transfert de compétences consiste à faire signer entre les gouverneurs et les maires de leurs régions respectives, onze (11) protocoles d'opérations d'une part, et entre les gouverneurs et les présidents des conseils régionaux dix (10) protocoles d'opérations d'autre part. L'engagement permettra : <ul style="list-style-type: none"> • aux acteurs locaux de réunir les ressources nécessaires

	<p>pour la réalisation des besoins de la population locale ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • aux collectivités territoriales et aux citoyens de savoir le budget alloué par l'Etat à chaque collectivité et par domaine de compétence; • de répertorier le patrimoine à transférer par domaine de compétence • au ministère de transférer effectivement les ressources financières aux CT <p>Il s'agira pour la mise en œuvre de cet engagement de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • faire l'inventaire du patrimoine à transférer aux CT • valider le rapport général de l'inventaire • rendre disponibles les protocoles types d'opérations auprès des acteurs locaux 		
Pourquoi cet engagement est-il pertinent en matière des valeurs du PGO ?	<p>Cet engagement est pertinent car il permet:</p> <ul style="list-style-type: none"> • la responsabilisation des élus locaux vis-à-vis des citoyens ; • la redevabilité des élus locaux sur la gestion des domaines transférés ; • l'amélioration de la participation citoyenne au niveau local 		
Informations complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> • le budget de l'inventaire et des diffusions des protocoles signés : • lien avec l'axe 1 du PNDES • lien avec les ODD 1 à 15 • lien avec le CSMOD • lien avec le PADEL • lien avec les Plans locaux de développement (PCD et PRD) 		
Activités importantes avec des résultats livrables vérifiables	Date de début	Date de fin	Coût de l'activité (en FCFA)
Valider le rapport général de l'inventaire du patrimoine à transférer aux CT	Novembre 2017	Mars 2018	7 022 300
Élaborer des arrêtés interministériels portant dévolution du patrimoine de l'État aux collectivités territoriales	Novembre 2017	Mars 2018	2 864 400

Signer les vingt et un (21) protocoles d'opérations	Novembre 2017	Mars 2018	PM
Total			9 886 700
Coordonnées de contact			
Nom de la personne responsable de l'agence de mise en œuvre	KOUANDA Idrissa		
Titre et département	Directeur général des collectivités territoriales (DGCT)		
E-mail et téléphone	idriskoanda@yahoo.fr Tel : (+226)70 17 99 08/ 60 74 44 05		
Autres acteurs impliqués	Acteurs étatiques impliqués	Tous les ministères concernés les collectivités territoriales et leurs structures faïtières	
	ONG, secteur privé, organisations internationales, groupe de travail	CIFOEB, Labo citoyeneté	

3.1.2. Engagement N°2 : Respecter les délais de délivrance des actes de justice conformément à l'arrêté N° 2014-022/MJ/CAB du 25 juin 2014

Date de durée et de fin de l'engagement : Novembre 2017 – Juin 2019	
Agence/entité responsable pour la mise en œuvre	Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique (MJDHPC)
Description de l'engagement	
Quel est le problème public en réponse auquel l'engagement est pris ?	<p>La lenteur dans la délivrance des actes de justice (certificats de nationalité, casier judiciaire....)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manque de matériels • Non informatisation des données et procédures • Des délais jugés excessifs dans la délivrance des actes de justice, notamment dans les juridictions de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso

<p>Quel est l'engagement ?</p>	<p>Enjeu : mieux satisfaire les usagers du service public de la justice. Objectif global : délivrer des actes de justice dans les délais raisonnables au profit des usagers Résultat escompté : 50 % des actes de justice respectent les délais de délivrance conformément à l'arrêté N°2014-022/MJ/CAB du 25 juin 2014</p>		
<p>Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?</p>	<p>Cet engagement permettra de réduire considérablement les délais excessifs constatés dans la délivrance des actes de justice. Etapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en ligne les procédures • Sensibiliser les acteurs sur l'importance de l'arrêté • Contrôler l'application de l'arrêté par l'ITS 		
<p>Pourquoi cet engagement est-il pertinent en matière des valeurs du PGO ?</p>	<p>Cet engagement est pertinent car il permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la transparence dans la délivrance des actes de justice (casiers judiciaire, certificats de nationalité); • la redevabilité publique en ce sens qu'en cas de non-respect des délais, le citoyen dispose d'éléments pour interpeller l'administration judiciaire. 		
<p>Informations supplémentaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lien avec l'axe 1 du PNDES ; • Lien avec la Politique nationale de justice ; • Lien avec le Pacte national pour le renouveau de la justice. • Lien avec les Objectifs pour le développement durable (ODD 16) 		
<p>Activités importantes avec des résultats livrables vérifiables</p>	<p>Date de début :</p>	<p>Date de fin :</p>	<p>Coût de l'activité (en FCFA)</p>
<p>Effectuer des missions de supervision et de contrôle par l'Inspection Générale des Services (IGS)</p>	<p>Novembre 2017</p>	<p>Juin 2019</p>	<p>5 706 000</p>
<p>Mettre en ligne les procédures les plus utilisées</p>	<p>Novembre 2017</p>	<p>Juin 2019</p>	<p>0</p>

Élaborer un rapport sur les statistiques de délivrance des actes de justice	Novembre 2017	Juin 2019	2 000 000
Total			7 706 000
Coordonnées de contact			
Nom de la personne responsable de l'agence de mise en œuvre		KINDA Léger	
Titre et département		Directeur général des affaires juridiques et judiciaires	
E-mail et téléphone		legerkinda1@yahoo.fr Tel : (+226) 70 25 30 45	
Autres acteurs impliqués	Acteurs étatiques impliqués	Le personnel judiciaire (magistrats, greffiers) des Tribunaux de grande instance	
	ONG, secteur privé, organisations internationales, groupes de travail		

3.1.3. Engagement N°3 : Améliorer l'accès des personnes vulnérables au Fonds d'assistance judiciaire

Date de début et de fin de l'engagement : Octobre 2018 – Juin 2019	
Agence/entité responsable pour la mise en œuvre	Ministère de la justice, des droits humains et de la promotion civique (MJDHPC)
Description de l'engagement	
Quel est le problème public en réponse auquel l'engagement est pris ?	Il y a un problème d'accessibilité à la justice, causé essentiellement par l'ignorance, la pauvreté, les pesanteurs socio-culturelles et l'insuffisance budgétaire du ministère

<p>Quel est l'engagement ?</p>	<p>Enjeu : assister le maximum de personnes indigentes à accéder à la justice</p> <p>Objectif global : contribuer à un meilleur accès des personnes indigentes à la justice</p> <p>Résultats escomptés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'enveloppe du fonds est passée de 100 000 000 FCFA à 200 000 000 FCFA • le nombre de personnes assistées annuellement par le fonds est passé de 97 à 200 		
<p>Comment cet engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?</p>	<p>Le fonds d'assistance permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de développer des mécanismes pour réduire au minimum le nombre de personnes « exclues » du système judiciaire • d'être plus efficace grâce au relèvement de l'enveloppe annuelle • d'assister plus de personnes indigentes 		
<p>Pourquoi cet engagement est-il pertinent en matière des valeurs du PGO ?</p>	<p>Cet engagement permet de mettre l'information judiciaire à la disposition du citoyen afin de lui permettre de mieux exercer son droit. Il correspond donc au défi de transparence du PGO.</p>		
<p>Informations supplémentaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Budget de l'engagement : 200 000 000 FCFA • Lien avec le PNDES, Axe1, Objectif stratégique 1.1, Effet attendu (EA) 1.1.1 • Lien avec la Politique nationale de justice (PNJ) 2010-2019, Programme 2, Action 2.6., • Lien avec le Pacte national pour le renouveau de la justice, Chapitre 4, Section 2. • Lien avec les Objectifs pour le développement durable (ODD 16) 		
<p>Activités importantes avec des résultats livrables vérifiables</p>	<p>Date de début :</p>	<p>Date de fin :</p>	<p>Coût de l'activité (en FCFA)</p>
<p>Faire un plaidoyer pour l'augmentation de l'enveloppe budgétaire du fonds</p>	<p>Octobre 2018</p>	<p>Juin 2019</p>	<p>0</p>

Relire les textes relatifs à l'assistance judiciaire	Octobre 2018	Juin 2019	5 000 000
Sensibiliser sur l'existence du fonds	Novembre 2017	Juin 2019	30 000 000
Augmenter la dotation du fonds de 100 000 000 FCFA à 200 000 000 FCFA	Novembre 2017	Juin 2019	100 000 000
Total			135 000 000

Coordonnées de contact

Nom de la personne responsable de l'agence de mise en œuvre	SOMBIE Etienne		
Titre et département	Directeur général du fonds d'assistance judiciaire		
E-mail et téléphone	etiennesombie@yahoo.fr Tel : (+226) 70 24 03 11		
Autres acteurs impliqués	Acteurs étatiques impliqués	MINEFID	
	ONG, secteur privé, organisations internationales, groupes de travail	OSC, MBDHP, PTF	

3.2. Amélioration de l'efficacité de l'administration publique

3.2.1. Engagement N°4: Systématiser l'inscription en ligne de tous les concours de la fonction publique niveau supérieur au BAC et au moins 50% de ceux niveau BAC

Date de début et de fin de l'engagement : Novembre 2017 – Juin 2019	
Agence/entité responsable pour la mise en œuvre	Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale (MFPTPS)
Description de l'engagement	
Quel est le problème public en réponse auquel l'engagement est pris ?	<p>L'engouement des Burkinabè pour les concours directs de la fonction publique entraîne, chaque année, de très longues files d'attente, rendant les conditions de dépôts pénibles aussi bien pour les candidats que pour les agents chargés de la réception. La dispersion des sites de dépôts des dossiers impose de longues distances aux candidats désirant postuler à plusieurs concours.</p> <p>Les personnes vivant avec un handicap sont les plus défavorisées par cette situation.</p> <p>C'est au regard de toutes ces difficultés que le gouvernement burkinabè a estimé que la mise en place d'une plateforme pour permettre les inscriptions en ligne des candidats aux concours directs de la fonction publique se présentait en 2015 comme une alternative.</p> <p>La plateforme d'inscription « e-Concours » accessible au « www.econcours.bf » a permis l'inscription à 18 concours en 2017 sur plus d'une centaine.</p> <p>Le bilan de la mise en œuvre fait ressortir une faiblesse du dispositif pour l'inscription en ligne. Cette situation est causée d'une part par une insuffisance de ressources financières et d'autre part par une insuffisance de dématérialisation de l'administration publique.</p>
Quel est l'engagement ?	<p>Enjeu : soulager davantage de candidats qui se bousculent chaque année pour déposer leurs dossiers afin de postuler à un emploi décent dans des conditions dignes</p> <p>Objectif global : améliorer la qualité du service public par le renforcement de l'accès pour les usagers.</p> <p>Résultats escomptés : l'inscription en ligne de tous les concours</p>

	de la fonction publique niveau supérieur au BAC et au moins est systématisé à 50%		
Comment cet engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?	<p>Cet engagement permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> d'améliorer sur le plan technique la plateforme d'inscription « e-Concours » accessible au « www.econcours.bf » en la rendant plus conviviale et facile d'utilisation et en sensibilisant les candidats à y avoir recours ; de surmonter la faible qualité de la bande passante au Burkina Faso en combinant diverses stratégies comme les SMS, internet, les réseaux sociaux ; de faciliter l'accessibilité aux opérations de concours aux candidats potentiels quel que soit la localité, en économisant leur temps et leur argent. <p>Etapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre à niveau la plateforme Sensibiliser les candidats Choisir des Cyber dans certaines régions et Former leurs gérants de cyber à « comment s'inscrire en ligne » 		
Pourquoi cet engagement est-il pertinent en matière des valeurs du PGO ?	<p>Cet engagement est pertinent car :</p> <ul style="list-style-type: none"> il améliore l'accès à un service public et permet un partage et une collecte d'informations de qualité ; il favorise la participation citoyenne à travers la publication du nombre et le type de concours, les centres d'examen et les périodes de composition ; il permet de disposer de données probantes pour rappeler l'État à ses obligations en termes de mise en place d'un environnement propice à la création d'emplois ; il contribuera à accroître la culture numérique au Burkina Faso. 		
Informations supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> Lien avec l'axe 1 du PNDES Lien avec le Plan stratégique décennal de modernisation de l'administration. Lien avec les Objectifs pour le développement durable (ODD 16). 		
Activités importantes avec des résultats livrables vérifiables	Date de début	Date de fin	Coût de l'activité (en FCFA)
Rédiger le cahier de charge de mise à niveau de la plateforme d'inscription	Novembre 2017	Décembre 2017	12 000 000

Mettre à niveau effectivement la plateforme d'inscription	Novembre 2017	Juin 2019	150 000 000
Total			162 000 000
Coordonnées du contact			
Nom de la personne responsable de l'agence de mise en œuvre	NION / SANOU Edith		
Titre et département	Secrétaire technique du Guichet Virtuel de l'Administration Publique (ST-GVAP)		
Email et téléphone	edithnion@yahoo.fr Tel : (+226) 70 23 53 50		
Autres acteurs impliqués	Acteurs étatiques impliqués	ANPTIC AGRE Tout ministère	
	ONG, secteur privé, organisations internationales, groupe de travail	OPEN DATA	

3.2.2. Engagement N°5 : Mettre en place un dispositif d'enregistrement et de traitement des plaintes au sein des départements ministériels

Date de durée et de fin de l'engagement : Novembre 2017- juin 2019	
Agence/entité responsable pour la mise en œuvre	Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale (MFPTPS)
Description de l'engagement	
Quel est le problème public en réponse auquel l'engagement est pris?	Absence de dispositif de plaintes ou de recours au niveau du service public Faible participation du citoyen à l'amélioration du service public

<p>Quel est l'engagement ?</p>	<p>Enjeu : Participation citoyenne à l'amélioration de la qualité du service public</p> <p>Objectif global : améliorer la participation des citoyens dans les prestations de service public</p> <p>Résultat escompté : 5 départements ministériels disposent d'instruments d'enregistrement des plaintes</p>
<p>Comment cet engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?</p>	<p>Cet engagement permettra:</p> <ul style="list-style-type: none"> • de doter les services d'accueil des départements ministériels d'instruments d'enregistrement des plaintes • de traiter les plaintes des usagers • d'améliorer la qualité du service public <p>Les services d'accueil des départements ministériels seront dotés en matériels informatiques et autres consommables de bureau. Aussi un personnel qualifié sera formé pour étoffer ces services. Tout ceci permettra de recevoir convenablement les usagers et de recueillir leurs plaintes.</p> <p>Par ailleurs une plateforme sera mise en ligne pour recevoir directement les plaintes.</p> <p>Toutes les plaintes seront ensuite traitées et les réponses appropriées seront appliquées et affichées publiquement.</p> <p>Ainsi, les usagers de contribueront à améliorer la qualité du service public.</p>
<p>Pourquoi cet engagement est-il pertinent en matière des valeurs du PGO ?</p>	<p>Cet engagement est pertinent car :</p> <ul style="list-style-type: none"> • il crée un espace où les citoyens viendront s'informer de l'action publique • il contribue à la prévention des conflits • l'opportunité offerte aux citoyens de donner leurs avis sur la qualité des prestations de service public constitue une forme de participation citoyenne • le traitement des plaintes des usagers permet à l'administration de rendre compte de sa gestion, d'où la redevabilité.

Informations supplémentaires		<ul style="list-style-type: none"> • Lien avec l'Axe1 du PNDES • Lien avec Plan stratégique décennal de modernisation de l'administration • Lien avec la Stratégie nationale de promotion de la bonne gouvernance • Lien avec l'ODD 16 	
Activités importantes avec des résultats livrables vérifiables	Date de début :	Date de fin :	Coût de l'activité (en FCFA)
Doter les services d'accueil de 5 départements ministériels d'un instrument d'enregistrement des plaintes	Novembre 2017	Décembre 2018	50 000 000
Mettre en place une plateforme en ligne pour recueillir les avis/ plaintes des citoyens	Novembre 2017	Juin 2019	10 000 000
Mettre en place un comité de traitement des plaintes	Janvier 2018	Juin 2019	PM
Total			60 000 000
Coordonnées de contact			
Nom de la personne responsable de l'agence de mise en œuvre		DINGARA Jacques Sosthène	
Titre et département		Secrétaire permanent de la modernisation de l'administration et de la bonne gouvernance	
E-mail et téléphone		dijaso@yahoo.fr, Tel : (+226) 70 28 73 16 /25 47 20 43	
Autres acteurs impliqués	Acteurs étatiques impliqués	5 départements ministères concernés	
	ONG, secteur privé,	PNUD, Banque mondiale, OSC	

	organisations internationales, groupes de travail	
--	---	--

3.3. Prévention et répression de la corruption

3.3.1. Engagement N°6 : Opérationnaliser les pôles judiciaires spécialisés dans la répression des crimes économiques et financier

Date de durée et de fin de l'engagement : Novembre 2017 – Juin 2019	
Agence/entité responsable pour la mise en œuvre	Ministère de la justice, des droits humains et de la promotion civique (MJDHPC)
Description de l'engagement	
Quel est le problème public en réponse auquel l'engagement est pris ?	Difficultés dans le traitement des dossiers de crimes économiques et financiers Faible répression des cas de corruption et de malversation révélés
Quel est l'engagement ?	Enjeu : arriver à une répression conséquente des auteurs des infractions de crimes économique et financier Objectif global : lutter contre la délinquance financière Résultat escompté : les pôles judiciaires spécialisés de Ouagadougou 1 et Bobo sont fonctionnels
Comment cet engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?	Cet engagement permettra : <ul style="list-style-type: none"> • d'améliorer le système judiciaire classique actuel qui a des insuffisances en matière d'analyse des dossiers de crimes économiques ; • à l'administration judiciaire de disposer aussi bien de structures et de ressources humaines qualifiées dans le traitement des dossiers de crimes économiques ; • une meilleure efficacité dans le traitement des dossiers de crimes économique et financier.
Pourquoi cet engagement est-il pertinent	Cet engagement permet :

en matière des valeurs du PGO ?	<ul style="list-style-type: none"> • d'accroître la transparence dans le traitement des dossiers de crimes économiques ; • de sanctionner les manquements à la redevabilité dans la gestion des fonds publics. • De recouvrer les avoirs détournés ou dissipés 		
Informations supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Budget Etat, Banque Mondiale • Lien avec l'axe 1 du PNDES (Axe 1) • Lien avec la politique nationale de justice (programme 2 ; action 2) • Lien avec le Pacte national pour le renouveau de la justice (chapitre 3 ; section1) • Lien avec le PSDMA • Lien avec la SNPG • Lien avec la politique de lutte contre la corruption • Lien avec l'ODD 16 		
Activités importantes avec des résultats livrables vérifiables	Date de début :	Date de fin :	Coût de l'activité (en FCFA)
Adopter le décret portant réglementation de la fonction d'assistant spécialisé auprès des pôles judiciaires spécialisés et allocation d'une indemnité spéciale	Novembre 2017	Novembre 2017	11 000 000
Adopter un arrêté portant modalités de recrutement des assistants spécialisés	Novembre 2017	Novembre 2017	
Désigner les acteurs des pôles	Novembre 2017	Novembre 2017	0
Former les acteurs	Novembre 2017	Juin 2018	31 500 000
Equiper les pôles judiciaires (50 000 000)	Novembre 2017	Juin 2018	50 000 000
Mettre en place une équipe d'officiers de police judiciaire spécialisés	Novembre 2017	Novembre 2018	0

Faire fonctionner les pôles en leur transmettant les dossiers et	Décembre 2017	Novembre 2018	0
Total			92 500 000
Coordonnées de contact			
Nom de la personne responsable de l'agence de mise en œuvre		SAWADOGO Théophile	
Titre et département		Direction générale de la Politique Criminelle et du Sceau	
E-mail et téléphone		sawathe3@yahoo.fr Tel : (+226) 70 26 67 37 /25 30 22 13	
Autres acteurs impliqués	Acteurs étatiques impliqués	MINEFID, Ministère de la sécurité, ASCE-LC, CENTIF	
	ONG, secteur privé, organisations internationales	Banque mondiale REN-LAC TRANSPARENCY INTERNATIONAL	

3.3.2. Engagement N°7 : Mettre en place des comités citoyens de lutte contre le racket dans les services publics (à titre pilote dans les Centres hospitaliers universitaires (CHU) et les Centres hospitaliers régionaux (CHR)).

Date de durée et de fin de l'engagement : Novembre 2017 – Juin 2019	
Agence/entité responsable pour la mise en œuvre	Structures publiques
Description de l'engagement	
Quel est le problème public en réponse auquel l'engagement est pris ?	Racket des usagers au niveau des services publics
Quel est l'engagement ?	Enjeu : lutter contre toutes les formes de racket à travers la mise en place de dispositifs de veille citoyenne composés de l'administration publique, des

	<p>usagers et des OSC</p> <p>Objectif global : améliorer la qualité des prestations dans les services publics</p> <p>Résultat escompté : la qualité des prestations dans les services publics est améliorée par la réduction des cas de rackets</p> <p>Pour ce premier plan d'actions, il ne sera considéré que les prestations de services dans le domaine sanitaire.</p>
Comment cet engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?	<p>Cet engagement permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de formaliser un cadre juridique de la mise en place des comités citoyens ; • de mettre en place un mécanisme de réception des plaintes ; • de tenir des rencontres périodiques de concertation ; • de faire des dénonciations des cas avérés ; • de faire des suggestions pour l'amélioration de l'organisation et le fonctionnement du service public ; • de sensibiliser les prestataires sur le respect des codes d'éthiques et de déontologie ; • de sensibiliser les usagers sur leurs droits et devoirs.
Pourquoi cet engagement est-il pertinent en matière des valeurs du PGO ?	<p>Cet engagement permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la sensibilisation des différents acteurs et concourt à la transparence ; • la participation citoyenne, valorisée par la composition du comité dans lequel siègent les usagers, les OSC et l'administration; • l'opérationnalisation des codes d'éthique et de déontologie et amène les responsables administratifs à améliorer les prestations de service (redevabilité).
Informations supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Budget de l'État • Lien avec les axes 1 et 2 du PNDES • Lien avec les codes d'éthique et de déontologie sectoriels

	<ul style="list-style-type: none"> Lien avec la charte de qualité du service public 			
Activités importantes avec des résultats livrables vérifiables	Date de début :	de	Date de fin :	Coût de l'activité (en FCFA)
Formaliser un cadre juridique de la mise en place des comités citoyens dans les Centres hospitaliers régionaux (CHR) et Centres hospitaliers universitaires (CHU)	Novembre 2017		Décembre 2017	7 000 000
Mettre en place un mécanisme de réception des plaintes dans les Centres hospitaliers régionaux (CHR) et Centres hospitaliers universitaires (CHU)	Janvier 2018		Juin 2019	10 000 000
Organiser des ateliers de sensibilisation des agents de santé sur le respect des codes d'éthiques et de déontologie dans les CHR	Janvier 2018		Juin 2019	15 000 000
Réaliser et diffuser des spots de sensibilisation sur les droits et devoirs des usagers	Janvier 2018		Juin 2019	10 000 000
Total				42 000 000
Coordonnées de contact				
Nom de la personne responsable de l'agence de mise en œuvre		Dr SANOU Souleymane		
Titre et département		Ministère de la santé Inspecteur général des services		
E-mail et téléphone		souleymanesanou@yahoo.fr Tel : (+226) 70 26 97 64		
Autres acteurs impliqués	Acteurs étatiques impliqués	MFPTPS MFSNF MATD		

	ONG, secteur privé, organisations internationales, groupes de travail	OMS RAME REN-LAC BALAI CITOYEN
--	---	---

3.3.3. Engagement N°08 : Renforcer les capacités des conseils de discipline

Date de durée et de fin de l'engagement : 30 Novembre 2017 - 30 juin 2019	
Agence/entité responsable pour la mise en œuvre	Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale (MFPTPS)
Description de l'engagement	
Quel est le problème public en réponse auquel l'engagement est pris ?	<p>Faible application des sanctions disciplinaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les textes inadaptés • La saisine du conseil de discipline limitée
Quel est l'engagement ?	<p>Enjeux : améliorer l'efficacité de l'administration publique</p> <p>Objectif : améliorer le fonctionnement des conseils de discipline</p> <p>Résultat : les conseils de discipline sont fonctionnels</p>
Comment cet engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?	<p>Cet engagement permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de statuer convenablement sur les fautes disciplinaires • de jouer un rôle dissuasif sur d'éventuelles fautes disciplinaires que l'agent public viendrait à commettre • d'appliquer effectivement les sanctions disciplinaires encourues <p>La relecture des textes doit prendre en compte l'ouverture de la saisine du conseil de discipline</p>

<p>Pourquoi cet engagement est-il pertinent en matière des valeurs du PGO ?</p>	<p>Cet engagement est pertinent car :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il motive la dénonciation des agents fautifs et réduit le laxisme dans l'administration publique pour plus de transparence - les responsables hiérarchiques seront motivés à enclencher la procédure disciplinaire (redevabilité) 		
<p>Informations supplémentaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Lien avec le PNDES - Lien avec le PSDMA - Lien avec la politique nationale de lutte contre la corruption 		
<p>Activités importantes avec des résultats livrables vérifiables</p>	<p>Date de début :</p>	<p>Date de fin :</p>	<p>Coût de l'activité (en FCFA)</p>
<p>Relire ou mettre à jour les textes sur les conseils de discipline</p>	<p>Novembre 2017</p>	<p>Décembre 2017</p>	<p>5 000 000</p>
<p>Former les membres des conseils de discipline</p>	<p>Janvier 2018</p>	<p>Juin 2018</p>	<p>15 000 000</p>
<p>Former ou sensibiliser les premiers responsables (directeurs centraux, directeurs techniques...) sur la procédure de saisine du conseil de discipline</p>	<p>Janvier 2018</p>	<p>Juin 2019</p>	<p>10 000 000</p>
<p>Total</p>			<p>30 000 000</p>
<p>Coordonnées de contact</p>			
<p>Nom de la personne responsable de l'agence de mise en œuvre</p>	<p>PARE Francis</p>		
<p>Titre et département</p>	<p>Directeur général de la fonction publique</p>		
<p>E-mail et téléphone</p>	<p>francispare@yahoo.fr Tel : (+226)70 01 75 36/ 25 40 19 60</p>		
<p>Autres acteurs impliqués</p>	<p>Acteurs étatiques impliqués</p>	<p>Tout ministère et institutions</p>	
	<p>ONG, secteur</p>	<p>Syndicats</p>	

	privé, organisations internationales, groupes de	REN-LAC
--	---	---------

3.4. Accès à l'information

3.4.1. Engagement N°09: Rendre opérationnel le guichet virtuel de l'administration publique

Date de début et de fin de l'engagement : Novembre 2017 – Juin 2019	
Agence/entité responsable pour la mise en œuvre	Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale
Description de l'engagement	
Quel est le problème public en réponse auquel l'engagement est pris ?	<ul style="list-style-type: none"> • Faible diffusion de l'information publique ; • Lourdeur des mécanismes de diffusion de l'information publique ; • Faible dématérialisation des procédures et des actes administratifs ;
Quel est l'engagement ?	<p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnalité de la plate-forme informatique du guichet virtuel • Disponibilité de l'information sur les prestations et procédures administratives les plus utilisés dans 5 ministères (MENA, Fonction Publique, Justice, Habitat, MINEFID) <p>Objectif global : opérationnaliser la plate-forme du guichet virtuel de l'administration publique.</p> <p>Résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la plate-forme du guichet virtuel est fonctionnelle ; • un répertoire des prestations et procédures administratives les plus utilisées de 5 ministères est disponible • la plate-forme contient les documents de base de l'administration publique ; • les usagers ont accès aux informations administratives.

<p>Comment cet engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?</p>	<p>Il s'agira de développer une application qui prenne en charge les documents de base les plus sollicités par les usagers de l'administration publique.</p> <p>Pour ce faire, une étude diagnostic sur les besoins des citoyens en matière d'informations sur les documents de base des ministères et institutions permettra de déterminer les informations à mettre sur cette plate-forme et de résoudre les difficultés d'accès à l'information publique des citoyens à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une disponibilité de l'information à tout instant et en tout lieu ; • une plus grande efficacité, une célérité et une transparence dans les prestations ; • un allègement des mécanismes d'accès à l'information publique ; 		
<p>Pourquoi est-ce que cet engagement est-il pertinent en matière des valeurs du PGO ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Allège les mécanismes d'accès à l'information publique • Améliore l'accessibilité à l'information publique ; • Consacre le droit de l'accès à l'information ; • Rend transparentes les prestations de l'administration ; • Permet aux citoyens de prendre connaissance des actes de l'administration. 		
<p>Informations supplémentaires</p>	<p>L'engagement tire son fondement dans les référentiels suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le Plan National de développement Économique et Social (PNDES) qui en son Axe 1 vise à « reformer les institutions et moderniser l'administration » ; • le Plan Stratégique Décennal de Modernisation de l'Administration (PSDMA) dont l'Axe 3 vise la promotion de l'accessibilité et de la transparence de l'administration publique • Programme 3 de l'axe3 du PSDMA : dématérialisation des procédures administrative et développement des services en ligne 		
<p>Activités importantes avec des résultats livrables vérifiables</p>	<p>Date de début :</p>	<p>Date de fin :</p>	<p>Coût de l'activité (en FCFA)</p>
<p>Diagnostiquer les besoins</p>	<p>Novembre 2017</p>	<p>Décembre 2017</p>	<p>5 000 000</p>
<p>Former les acteurs en développement des e-services et en sécurité informatique</p>	<p>Novembre 2017</p>	<p>Juin 2019</p>	<p>50 000 000</p>
<p>Recruter un cabinet pour accompagner l'équipe technique</p>	<p>Novembre 2017</p>	<p>Juin 2018</p>	<p>150 000 000</p>

dans le développement de la plateforme du GV				
Prendre les dispositions pour l'hébergement de la plateforme sur le nœud G-cloud ;		Novembre 2017	Juin 2018	10 000 000
Réaliser l'application informatique de la plateforme (le codage, la réalisation des tests, la rédaction des manuels d'utilisateurs, la formation des acteurs)		Janvier 2018	Juin 2018	PM
Rendre disponible en ligne les documents de base (lois, décrets, arrêtés, politiques sectorielles, stratégies, plans d'action et programmes) de 5 ministères		Juillet 2018	Décembre 2019	30 000 000
Élaborer et mettre en ligne un répertoire des prestations et procédures administratives les plus utilisées dans 5 départements ministériels		Juillet 2018	Décembre 2019	30 000 000
Total				275 000 000
Coordonnées de contact				
Nom de la personne responsable de l'agence de mise en œuvre		NION /SANOU Edith		
Titre et département		Secrétaire technique du guichet virtuel de l'administration publique		
E-mail et téléphone		edithnion@yahoo.fr Tel : (+226) 70 23 53 50		
Autres acteurs impliqués	Acteurs étatiques impliqués	ANPTIC MDENP Ministères cibles impliqués		
	ONG, secteur privé, organisations internationales, groupes de travail	BEOG NEERE OPEN Burkina		

3.4.2. Engagement N°10 : Rendre opérationnelle la loi n°051-2015/CNT du 30 août 2015 portant droit d'accès à l'information publique et aux documents administratifs

Date de début et de fin de l'engagement : Novembre 2017 – Juin 2019	
Agence/entité responsable pour la mise en œuvre	Ministère de la communication et des relations avec le Parlement (MCRP)
Description de l'engagement	
Quel est le problème public en réponse auquel l'engagement est pris ?	Appropriation insuffisante par les acteurs et absence de textes d'application de la loi 051-2015/CNT du 30 Août 2015 portant droit d'accès à l'information publique et aux documents administratifs.
Quel est l'engagement ?	<p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Effectivité du droit à l'information, consacré par la constitution ; • Contribution à la transparence et à la redevabilité. <p>Objectif global : garantir le droit d'accès à l'information publique et aux documents administratifs à tous les citoyens.</p> <p>Résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • trois (03) décrets et (02) arrêtés sont adoptés pour rendre effective l'application de la loi portant droit d'accès à l'information publique et aux documents administratifs du 30 Août 2015. • les obstacles sur le droit d'accès à l'information sont levés ; • la loi 051-2015/CNT du 30 Août 2015 est connue par les acteurs
Comment cet engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?	<p>La mise en œuvre de la loi 051-2015/CNT du 30 août 2015 portant droit d'accès à l'information publique et aux documents administratifs se fera à travers l'adoption de textes d'application.</p> <p>Le succès de l'effectivité de cette loi nécessite une diffusion large et une campagne d'information ainsi que la sensibilisation par les OSC, les médias, l'administration publique en vue de faciliter l'adhésion de tout le monde.</p>

	<p>Les étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adoption des textes d'application de la loi ; • Mise en place de l'Autorité Nationale d'Accès à l'Information Publique (ANAIP) ; • Diffusion et dissémination de la loi 051-2015/CNT du 30 août 2015. 		
<p>Pourquoi cet engagement est-il pertinent en matière des valeurs du PGO ?</p>	<p>Le droit d'accès à l'information Publique et aux documents administratifs répond aux critères de :</p> <p>Transparence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'action de l'administration publique est connue du public ; • la mise en œuvre de la loi améliore l'accès à l'information publique. <p>Participation citoyenne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • améliore les capacités des citoyens à influencer sur des décisions, • améliore l'adhésion des citoyens à la mise en œuvre des politiques, projets et programmes <p>Redevabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • améliore la culture de rendre compte car l'administration sera dans l'obligation de communiquer les informations et les documents détenus par elle. 		
<p>Informations supplémentaires</p>	<p>Liens :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La constitution en son article 8 garanti le droit à l'information à tous les citoyens burkinabè. • Plan National de développement économique et social (PNDES) en son axe 1 «réformer les institutions et moderniser l'administration » dont l'un des objectifs stratégique est d'améliorer l'accès des populations à l'information juste. • Politique Nationale de Communication (PNCOM) dont l'objectif stratégique 1 vise l'accès des populations à l'information. 		
<p>Activités importantes avec des résultats livrables vérifiables</p>	<p>Date de début :</p>	<p>Date de fin :</p>	<p>Coût de l'activité (en FCFA)</p>
<p>Adopter le Décret portant fixation des éléments constitutifs et modalités d'organisation de la protection des informations et données classés «très secret défense»</p>	<p>1^{er}Novembre 2017</p>	<p>30 avril 2018</p>	<p>10 000 000</p>

Prendre l'Arrêté conjoint Défense/ Sécurité portant fixation des éléments constitutifs et modalités d'organisation de la protection des informations et données classés « secret défense »	2 mai 2018	30 juin 2018	5 000 000
Adopter le Décret portant création, organisation attribution et fonctionnement de l'Autorité nationale d'accès à l'information publique (ANAIP)	30 juin 2018	01 juillet 2019	3 000 000
Adopter le Décret portant nomination des membres du bureau de l'ANAIP	30 juin 2018	01 juillet 2019	1 000 000
Diffuser la loi 051-2015/CNT du 30 août 2015 par voie administrative et par le biais des médias	1 ^{er} juillet 2018	30 juin 2019	25 000 000
Total			44 000 000

Coordonnées de contact

Nom de la personne responsable de l'agence de mise en œuvre	Alimata FARTA / OUEDRAOGO
Titre et département	Direction Générale des Médias
E-mail et téléphone	Tél. : 25376358 / 25 37 63 60 Email : dgmbf16@gmail.com

Autres acteurs impliqués	Acteurs étatiques impliqués	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement (MCRP) ; • Conseil supérieur de la communication (CSC) • Ministère de la défense Nationale et des Anciens combattants (MDNAC) • Ministère de la Sécurité
	ONG, secteur privé, organisations internationales, groupes de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Observatoire Burkinabè des médias (OBM) • Association des Journalistes du Burkina (AJB) ; • Syndicat national des Travailleurs de l'Information et de la culture (SYNATIC). • Réseau africain des journalistes pour l'intégrité et la transparence (RAJIT) • Société des Editeurs Privés SEP • Union nationale de l'Audiovisuel Libre du Faso (UNALFA) • UBSTV

- Reporter du Faso

3.4.3. **Engagement N°11 : Collecter et publier les données¹ produites dans les ministères et institutions publiques sous format ouvert et accessible² par tous**

Date de durée et de fin de l'engagement : 30 Novembre 2017 – 30 juin 2019	
Agence/entité responsable pour la mise en œuvre	Agence Nationale de Promotion des TIC (ANPTIC)
Description de l'engagement	
Quel est le problème public en réponse auquel l'engagement est pris ?	Le contrôle de l'action gouvernementale est limité par la difficulté d'accès aux données publiques.
Quel est l'engagement ?	<p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • stimulation de l'innovation et création d'entreprises numériques ; • amélioration de la participation citoyenne ; • renforcement de la démocratie ; <p>Objectif global : Rendre facilement accessible, les données publiques au Burkina Faso</p> <p>Résultats escomptés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 500 jeux de données disponibles sur le portail data.gov.bf
Comment cet engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?	La mise à disposition des données donne les moyens aux citoyens de contrôler l'action publique, et d'interpeller l'autorité sur la base de faits.
Pourquoi cet engagement est-il pertinent en matière des valeurs	L'ouverture des données publiques permet la transparence et est une base de la participation citoyenne efficace, valeurs

¹On entend par données ouvertes, les données produites par les ministères et institutions (exemples de jeux : base de données sur la liste des écoles, liste des enseignants,.....)

²On entend par format ouvert et accessible, un type de fichier qui est réutilisable (CSV, Excel...)

du PGO ?	chères au PGO.		
Informations supplémentaires	Cet engagement est inscrit dans une politique plus large d'ouverture des données publique qui existe depuis 2013.		
Activités importantes avec des résultats livrables vérifiables	Date de début :	Date de fin :	Coût de l'activité (en FCFA)
Sensibiliser les acteurs publics à l'ouverture des données	Septembre 2017	Septembre 2019	10 000 000
Organiser des campagnes de collecte de données	Septembre 2017	Septembre 2019	20 000 000
Traiter et publier 500 jeux de données collectées en open data	Septembre 2017	Septembre 2019	20 000 000
Total			50 000 000
Coordonnées de contact			
Nom de la personne responsable de l'agence de mise en œuvre	FOLANE G.L Michael		
Titre et département	Directeur Générale de l'ANPTIC		
E-mail et téléphone	michael.folane@tic.gov.bf Tel : (+226) 25 49 00 24		
Autres acteurs impliqués	Acteurs étatiques impliqués	tous les ministères et institutions publiques	
	ONG, secteur privé, organisations	Toutes les organisations de la société civile Secteur privé	

3.5. Transparence dans la gestion des finances publiques

3.5.1. Engagement 12 : Améliorer l'accès du public aux informations et participation citoyenne dans l'élaboration et la mise en œuvre du budget de l'État

Date de début et de fin de l'engagement : Novembre 2017 – Juin 2019	
Agence/entité responsable pour la mise en œuvre	Ministère de l'économie, des finances et du développement (MINEFID)
Description de l'engagement	
Quel est le problème public en réponse auquel l'engagement est pris ?	Faible implication des citoyens dans l'élaboration et la mise en œuvre du budget : peu d'opportunités sont données au public de participer au processus budgétaire. Selon l'étude IBP (Indice sur le budget ouvert) réalisée en 2015, le Burkina Faso a obtenu le score de 10/100 concernant la participation du public au processus budgétaire.
Quel est l'engagement ?	<p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation citoyenne au processus budgétaire ; • Prise en compte des préoccupations réelles des populations dans le budget. <p>Objectif global : Assurer une forte implication des citoyens dans le processus budgétaire pour une transparence et une redevabilité dans la gestion des finances publiques.</p> <p>Résultats escomptés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les citoyens participent activement au processus budgétaire ; • Les aspirations des populations sont prises en compte dans le budget de l'État ; • Le contrôle citoyen sur l'exécution du budget est accru.
Comment cet engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?	La réalisation de l'engagement permettra d'offrir plus d'opportunités de participation citoyenne dans le processus budgétaire. En effet, les activités permettront aux citoyens d'assurer un suivi citoyen de l'exécution du budget et la délivrance des biens et services publics de qualité.

<p>Pourquoi cet engagement est-il pertinent en matière des valeurs du PGO ?</p>	<p>Cet engagement est pertinent en matière des valeurs du PGO dans la mesure où la participation citoyenne dans le processus budgétaire est l'objet de l'engagement. En outre, il contribuera à accroître la transparence et la redevabilité dans le processus budgétaire.</p>		
<p>Informations supplémentaires</p>	<p>Cet engagement est un des critères d'évaluation du système de gestion des finances publiques pour les instruments internationaux telles que l'IBP, le PEFA et le CPIA. Il est également une priorité dans le référentiel national de développement (PNDES) en son Axe 1, et la politique sectorielle de l'économie et des finances. Il est en lien avec le point 4 de l'ODD 16 relatif à la mise en place d'institutions efficaces, responsables et ouvertes.</p>		
<p>Activités importantes avec des résultats livrables vérifiables</p>	<p>Date de début :</p>	<p>Date de fin :</p>	<p>Coût de l'activité (en FCFA)</p>
<p>Organiser des rencontres d'information sur les grandes orientations du Budget de l'Etat de l'année n+1 à la société civile, au secteur privé et aux collectivités.</p>	<p>Juin 2018</p>	<p>Continue</p>	<p>26 000 000</p>
<p>Renforcer les capacités des organisations de la société civile sur les finances publiques.</p>	<p>Janvier 2018</p>	<p>juin 2019</p>	<p>10 000 000</p>
<p>Mettre en ligne sur le site web de la DGB et du MINEFID la liste des documents budgétaires à publier ainsi que les délais de publication auprès des utilisateurs.</p>	<p>Novembre 2017</p>	<p>Décembre 2017</p>	<p>PM</p>
<p>Organiser des rencontres de communication et d'information sur le budget</p>	<p>Janvier 2018</p>	<p>Continue</p>	<p>10 000 000</p>
<p>Relancer le journal « Budget infos »</p>	<p>Janvier 2018</p>	<p>Juin 2019</p>	<p>10 000 000</p>
<p>Utiliser les canaux radio, télé et presse écrite afin de partager les informations et données budgétaires</p>	<p>Janvier 2018</p>	<p>Juin 2019</p>	<p>15 000 000</p>
<p>Produire et diffuser le budget citoyen dans les treize (13) régions</p>	<p>Janvier 2018</p>	<p>Juin 2019</p>	<p>20 000 000</p>
<p>Total</p>			<p>91 000 000</p>

Coordonnées de contact		
Nom de la personne responsable de l'agence de mise en œuvre		SOULAMA Vieux Abdoul Rachid
Titre et département		Directeur général du budget
E-mail et téléphone		soulamav@yahoo.fr Tel : (+226) 70 26 92 81
Autres acteurs impliqués	Acteurs étatiques impliqués	MINEFID, Assemblée Nationale, la Cour des Comptes MENA, Santé
	ONG, secteur privé, organisations internationales, groupes de travail	CIFOEB, CGD, REN-LAC, AMBF, ARBF

3.5.2. Engagement N°13 : Organiser des Espaces de dialogue et d'interpellation communautaire (EDIC) sur la gestion du budget communal

Date de début et de fin de l'engagement : Février 2018 - Juin 2019	
Agence/entité responsable pour la mise en œuvre	Association des municipalités du Burkina Faso
Description de l'engagement	
Quel est le problème public en réponse auquel l'engagement est pris ?	Faible reddition des comptes sur la gestion budgétaire dans les communes
Quel est l'engagement ?	L'enjeu est de permettre aux communautés d'être informées, associées à l'élaboration et à la reddition de l'exécution budgétaire. La plupart des communes est confrontée à des problèmes de transparence dans la reddition des comptes, des exigences de participation des communautés aux processus budgétaires. Objectif global : accroître la transparence par la reddition des comptes aux communautés

	<p>Résultats escomptés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les communautés de 20 communesⁱ sont mieux informées de l'exécution budgétaire ; • La gouvernance locale et la confiance entre élus et communautés locales sont améliorées ; • Les espaces de dialogue et d'interpellation participent à l'apaisement du climat social et à la consolidation de la paix.
<p>Comment cet engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?</p>	<p>Il s'agira pour la mise en œuvre de cet engagement d'accompagner 20 communes à fort taux conflictogène et ayant subi des violences pré et post électorales à organiser des espaces de dialogue et d'interpellation communautaire. Ces espaces seront des cadres où les citoyens pourront avoir un dialogue direct avec leurs élus sur la gestion budgétaire de la collectivité. Toute chose qui participe à la transparence et à la redevabilité entre élus et communautés locales.</p> <p>L'engagement part du postulat que la culture et la promotion du dialogue, reddition des comptes et la transparence budgétaire entre les élus et les communautés locales réduisent les contestations et les conflits entre les deux parties. La mise en œuvre de ce dialogue se fera de concert avec les élus, les communautés, les organisations de la société civile et les services techniques déconcentrés de l'Etat.</p>

<p>Pourquoi cet engagement est-il pertinent en matière des valeurs du PGO ?</p>	<p>L'engagement est pertinent en matière des valeurs du PGO en ce qu'il contribue à accroître la transparence, la participation citoyenne et la redevabilité publique.</p> <p>L'engagement, parce qu'il organise un dialogue direct entre communautés et élus sur la gestion budgétaire de la collectivité, participe à la transparence, à l'amélioration de l'accès à l'information publique et même du droit des citoyens à l'information budgétaire.</p> <p>En permettant aux citoyens de participer à un dialogue direct avec leurs élus sur la vie de la commune en général et la gestion budgétaire en particulier, l'engagement crée et améliore les opportunités ou capacités des citoyens à s'informer et à donner leur opinion sur la gestion de la chose publique. Dans ce sens il améliore la participation citoyenne.</p> <p>Lorsque les élus locaux rendent compte de leur gestion budgétaire aux communautés à travers un cadre de dialogue et d'interpellation, cela participe à l'amélioration de la redevabilité publique. Ce que poursuit le présent engagement.</p>		
<p>Informations supplémentaires</p>	<p>Liens avec d'autres programmes de la société civile :</p> <ul style="list-style-type: none"> Association monde rural (AMR) ; Diakonia ; Association les mains unies du sahel (AMUS) ; Water aide ; Association Noddenooto (A2N) <p>Liens avec le Plan national pour le développement</p> <p>Liens avec d'autres plans d'action nationaux pertinents, comme une Stratégie nationale de lutte contre la corruption</p>		
<p>Activités importantes avec des résultats livrables vérifiables</p>	<p>Date de début</p>	<p>Date de fin :</p>	<p>Coût de l'activité (en FCFA)</p>
<p>Organiser des tournées de mobilisation et de sensibilisation sur le dialogue auprès des populations des 20 communes</p>	<p>Février 2018</p>	<p>Mars 2018</p>	<p>60 000 000</p>
<p>Former les membres des conseils municipaux aux techniques de dialogue et de redevabilité</p>	<p>Février 2018</p>	<p>Février 2018</p>	<p>40 000 000</p>
<p>Mettre en place un ou des comité(s) d'organisation et de suivi</p>	<p>Février 2018</p>	<p>Février 2018</p>	<p>15 000 000</p>

des engagements/décisions du dialogue			
Organiser un espace de dialogue avec présence obligatoire du maire	Mars 2018	Avril 2018	15 000 000
Suivre les engagements /décisions par le comité	Avril 2018	Mai 2018	5 000 000
Total			135 000 000
Coordonnées de contact			
Nom de la personne responsable de l'agence de mise en œuvre	ZANGO Tenrebsom Boniface		
Titre et département	Association des municipalités du Burkina Faso (AMBF) Maire de la commune de Laye		
E-mail et téléphone	zangotb@yahoo.fr Tel : (+226) 70240209 (+226) 76665859		
Autres acteurs impliqués	Acteurs étatiques impliqués	MATD	
	ONG, secteur privé, organisations internationales, groupes de travail	Association des régions du Burkina Faso ; Association monde rural (AMR) ; Diakonia ; Association les mains unies du sahel (AMUS) ; Water aide ; Association Noddenooto (A2N)	